



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
+dθ.E+ +oC4O.oθξ+ | θ%Λo* | ٢٤Λξ.oI
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Déclaration de franchissement de seuil de participation FS/EM/04/2026

Rabat, le 27 avril 2026

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que suite à l'acquisition par Ayrad Group Limited de l'intégralité des parts du fonds OSEAD Fund, lui-même détenteur de 100% du capital d'OSEAD Maroc Mining*, Ayrad Group Limited a déclaré avoir franchi indirectement à la hausse, en date 22 avril 2026, les seuils de participation de 5%, 10%, 20% et 33,33% dans le capital de CMT.

Suite à cette opération, Ayrad Group Limited déclare détenir indirectement 622 690 actions CMT, soit 37,04% du capital de cette dernière.

Dans les six mois qui suivent le franchissement des seuils précités, Ayrad Group Limited envisage :

- d'arrêter ses achats sur la valeur CMT ;
- de siéger au conseil d'administration ; et
- d'acquérir le contrôle de CMT.

Ayrad Group Limited déclare agir de concert avec OSEAD Fund et OSEAD Maroc Mining.

** OSEAD Maroc Mining détient directement 37,04% dans le capital de CMT*

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
05 37 68 89 00
dfsp@ammc.ma



www.ammc.ma



[/ammc](https://www.linkedin.com/company/ammc)



[@ammc_news](https://twitter.com/ammc_news)